



Ref : CA2020/47

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPTEMBRE 2020

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°1 - EXERCICE 2020
DE L'ÉTABLISSEMENT**

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 18 septembre 2020 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Etant constaté le départ en cours de séance à compter du vote de ce point de l'ordre de jour, de Mme Magne (élue dans le collège B) et de M. Lutz (élu usager),

Le quorum étant atteint,

→ Etant entendu l'exposé de M. Champ, vice-président du conseil d'administration et de Mme Onillon, directrice des affaires financières de l'université,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE** le budget rectificatif n°1 - exercice 2020 de l'établissement, selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:

- Tableau n° 1 - Tableau emplois ;
- Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;
- Tableau n° 4 - Tableau équilibre financier ;
- Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;
- Tableau n° 9 - Tableau agrégé des opérations pluriannuelles

(tels que figurant en « budget rectificatif n°1 – exercice 2020 » joint à la présente délibération).

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 18 septembre 2020.

Nombre de membres présents	21
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	2
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	23
Nombre de vote(s) contre	0

Le président,


Lionel LARRÉ.


UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
PRÉSIDENCE

Publié le :

14 OCT. 2020

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

5 OCT. 2020